



**Conseil économique  
du Nouveau-Brunswick inc.**

Mémoire du Conseil économique du Nouveau-Brunswick portant sur la foresterie

**Moncton, NB  
Le 5 juillet 2007**

## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>Problématique</b> .....	<b>3</b>
<b>Indices et évidences</b> .....	<b>5</b>
<b>Occasions</b> .....	<b>7</b>
<b>Mise en œuvre</b> .....	<b>9</b>

## Introduction

**« Jalon important de notre économie, nous avons le devoir comme citoyens de faire en sorte que nous puissions préserver l'avenir de l'industrie et de la ressource forestière chez nous et assurer la survie de nos nombreuses communautés qui en dépendent. »**

En 2005, le Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc. (CÉNB) participait à l'exercice de consultation sur la ressource forestière mené par le Comité spécial de l'approvisionnement en bois au Nouveau-Brunswick. Cet exercice s'inscrivait à la suite de la publication du rapport Jaako Pöyry et d'autres ouvrages et analyses similaires touchant l'industrie forestière.

À l'époque, le CÉNB souhaitait que le processus établi puisse mener à différents changements liés, entre autres, à :

- ⇒ la gouvernance de la forêt publique,
- ⇒ l'établissement de méthodes de gestion à long terme et à jour de la forêt publique,
- ⇒ la productivité de cette dernière et la reconnaissance de sa valeur,
- ⇒ la démonstration de l'importance de la contribution de la forêt publique envers nos régions,
- ⇒ la démonstration de l'impact considérable du rôle que joue la forêt publique par rapport à notre environnement.

À l'heure actuelle, force est d'admettre que rien de ce que nous souhaitions à l'époque ne s'est produit. De plus, des indices de faiblesses et de lacunes en matière de gestion et de gouvernance de la ressource forestière continuent de se manifester avec une régularité assez alarmante.

De notre avis, il est aujourd'hui temps d'agir et de finalement démontrer du leadership dans le dossier de la gestion de la ressource forestière. Celle-ci a fait et fait toujours la fierté de notre province. Jalon important de notre économie, nous avons le devoir comme citoyens de faire en sorte que nous puissions préserver l'avenir de l'industrie et de la ressource forestière chez nous et assurer la survie de nos nombreuses communautés qui en dépendent. Au-delà de la préservation de l'industrie forestière, il s'agit également de mettre un terme à la décroissance des régions dont l'économie dépend de la ressource forestière.

## Problématique

***Un modèle de gestion dépassé qui s'exerce davantage par contraintes que par objectifs clairs et qui prévient l'atteinte d'objectifs mesurables.***

La forêt publique représente environ 50% de la ressource forestière de la province et ne semble plus être en mesure d'engager les retombées économiques escomptées dans nos régions. Le système d'attribution et de gestion actuel est basé sur le modèle d'entreprises papetières qui

date du début du siècle dernier. Ce modèle d'entreprise est également à la base de la **Loi sur les terres et forêts de la Couronne** de 1982, loi demeurant pratiquement inchangée depuis, malgré les changements au sein de l'industrie.

La méthode actuelle de gestion de la ressource forestière s'exerce davantage par contraintes que par objectifs clairs et concis susceptibles d'être évalués de façon précise. Il en va de même pour la gestion sylvicole, ce qui prévient l'atteinte d'objectifs mesurables.

Une partie de la problématique réside sans doute dans des intérêts divergents en matière de gestion forestière. En effet, la gestion de la ressource forestière étant confiée à six entreprises titulaires de permis sous la tutelle du Ministère des Ressources naturelles, nous ne pouvons qu'entrevoir les difficultés susceptibles d'immerger compte tenu que ces entreprises ne possèdent pas les mêmes intérêts envers la ressource publique.

***Le système manque de transparence et d'imputabilité au détriment de nos communautés qui dépendent largement de la ressource.***

Il va donc sans dire que les privilèges liés à l'exercice de ces responsabilités envers la ressource publique ont été graduellement exploités aux dépens de l'évolution des autres acteurs forestiers. Le système dans lequel fonctionne actuellement l'industrie forestière semble manquer de transparence et d'imputabilité et ce au détriment de nos communautés qui dépendent largement de l'exploitation de la ressource publique pour assurer leur survie ou, à tout le moins, leur développement.

Les conditions actuelles et la réalité à laquelle fait face l'ensemble du secteur forestier font en sorte que les méthodes de gestion utilisées présentement de même que la culture de pensée qui s'est exercée au cours du dernier siècle préviennent le système de fonctionner correctement et d'évoluer.

***Nous attardons une grande importance aux retombées économiques découlant des opérations sans consacrer d'attention à la valeur réelle de la forêt.***

Le manque de considération face à la valeur réelle qu'occupe la forêt dans notre économie fait également partie de la problématique. Présentement, force est d'admettre que la valeur de la forêt déprécie puisque le mode de gouvernance n'implique pas l'évaluation en fonction des objectifs que l'on souhaite atteindre par rapport à l'exploitation forestière. Il est donc nécessaire de faire en sorte qu'un mécanisme de gestion de la ressource misant sur la reconnaissance de la valeur de celle-ci soit mis en place. Un tel mécanisme permettrait de rendre compte des investissements placés dans la forêt publique en fonction de la production générée. Il s'agit donc de comptabiliser d'abord la valeur réelle de la ressource forestière en évitant de considérer de facto les retombées de celle-ci.

## Indices et évidences

**« L'amalgame de ces facteurs fait en sorte que les communautés, principalement rurales, qui dépendent largement de l'exploitation forestière sont dorénavant affaiblies. »**

La faiblesse du rendement de la forêt publique se fait ressentir à travers nos communautés et nos entreprises. De l'épicier du coin au pharmacien, en passant par les restaurateurs, les propriétaires de stations-service et tous les autres commerçants, les pertes d'emplois dans le secteur forestier se font ressentir de façon plutôt dramatique dans les communautés où il y a une forte dépendance à ce secteur d'activités.

Certains indices ne mentent pas et conduisent à l'évidence même que le secteur forestier est en déroute. Ces indices témoignent également de l'urgence d'agir :

- ⇒ **Le désintéressement de la part de plusieurs titulaires de permis (les gestionnaires) à une gestion pro-active et participative.** Plusieurs d'entre eux se fient moins à l'approvisionnement direct de la forêt mais continuent d'exercer des responsabilités de gestion importantes de même que des privilèges liés à la ressource publique. Pour certains, ces responsabilités deviennent une source de pouvoir et de contrôle sur la ressource et conduisent malheureusement à certains abus, contraignant ainsi la croissance et la diversité manufacturière et économique du secteur forestier.
- ⇒ **Les bilans alarmants des entreprises de transformation et des entrepreneurs forestiers et sylvicoles sont devenus monnaie courante dans l'industrie.** Cette situation est apparue avant même la crise actuelle des marchés. Cette situation, bien qu'en partie inévitable et due aux changements technologiques et des méthodes de production, est le produit de conditions imposées par un système fixé sur les marchés.
- ⇒ **La pénurie grandissante d'entrepreneurs et de travailleurs qualifiés à laquelle le secteur forestier fait face.** Les statistiques d'admissions aux programmes de foresterie témoignent d'un désintéressement des jeunes envers le secteur alors que les possibilités d'emplois alléchantes de l'Ouest enlèvent une partie de la main-d'œuvre à l'industrie.
- ⇒ **La population et les communautés affichent certaines craintes face à la capacité du secteur forestier de générer des possibilités de carrières à long terme.** Des communautés qui jadis dépendaient principalement d'emplois du secteur forestier ont été contraintes de se méfier suite aux compressions que l'on connaît. L'industrie forestière a donc perdu une partie de sa crédibilité.
- ⇒ Le manque, pour ne pas dire **l'absence de nouveaux investissements**, de diversification et de réinvestissements dans les activités liées au territoire forestier, allant de la production papetière à l'opération de pourvoiries.

L'amalgame de ces facteurs fait en sorte que les communautés, principalement rurales, qui dépendent largement de l'exploitation forestière sont dorénavant affaiblies.

Dans son rapport final, le Groupe de travail sur l'autosuffisance du Nouveau-Brunswick propose les recommandations suivantes en rapport avec le secteur forestier :

**52.** Accroître la production des terres de la Couronne de 25 pour cent d'ici 2026 en établissant des objectifs clairs relatifs à la sylviculture intensive et au bois d'oeuvre, pour le bois franc et le bois mou.

**53.** Réviser le régime actuel de statut accordé aux détenteurs de permis pour les terres de la Couronne afin d'assurer que les investisseurs dans la sylviculture profiteront de leurs investissements en 40 ans, moyennant un bon rendement de leur part. Un rendement médiocre, tel que déterminé par un organisme certifié, mériterait une amende ou la perte d'accès en cas de récidivisme pour améliorer le rendement.

**54.** Réduire la superficie des terres de la Couronne réservées à la conservation de 30 à 20 pour cent et évaluer la faisabilité d'augmenter la surface de terres boisées sur lesquelles la coupe n'est pas permise afin d'atteindre de meilleurs résultats de conservation.

**55.** Encourager les propriétaires de lots boisés et les acheteurs industriels de leur bois à collaborer pour établir un accord de commercialisation équitable qui comprendrait un code de bonne conduite pour l'industrie.

**56.** Appuyer les offices de commercialisation des lots boisés privés en affermissant leur rôle relativement à la sylviculture, à la certification, à la formation et au développement du marché.

**57.** Collaborer avec l'industrie des scieries pour mettre sur pied un programme volontaire d'achat de répartition de bois avec soutien pour les travailleurs et pour aider la communauté à s'ajuster.

**58.** Appuyer l'industrie forestière quant au développement et à la mise en oeuvre d'une base de données logistiques intégrée et en ligne sur le déplacement de bois dans la province afin de faciliter l'échange de bois entre les entreprises, minimisant ainsi le transport par camion aux scieries, et les coûts du transport et de l'énergie. Examiner la faisabilité d'inclure les propriétaires de lots boisés dans ce système.

**59.** Collaborer étroitement avec Énergie NB et l'industrie forestière pour évaluer des solutions de rechange pour la réduction et la stabilisation des coûts de l'énergie par le biais de la conservation, de l'énergie hors pointe, de la cogénération ou de l'investissement dans des installations existantes ou nouvelles de production d'énergie. Ces démarches sous-entendent les changements législatifs ou réglementaires en règle.

*\*Tirées du rapport final du Groupe de travail sur l'autosuffisance du NB*

Les recommandations du Groupe de travail mettent de côté certains enjeux réels et relativement importants liés au secteur forestier. En outre, les commissaires ne font pas allusion, à travers leurs recommandations, à la contribution importante de la forêt envers

l'économie des régions, au système de gouvernance actuel régissant les terres publiques ou encore à l'importance des retombées économiques du secteur forestier.

Les recommandations et les commentaires des commissaires semblent laisser entendre qu'ils acceptent déjà que l'apport économique du secteur forestier sera dorénavant réduit dans les régions à forte dépendance envers le secteur forestier. Les commissaires semblent avoir baisser les bras avant même de rechercher des pistes de solutions d'ensemble pour l'avenir de ce secteur d'activités.

### Occasions

***L'ouverture des marchés, la concurrence accrue  
provenant de nouveaux producteurs, l'incertitude du  
prix de la matière première et des prix de reviens font  
partie des défis et enjeux qui se dressent devant le  
secteur.***

Le CÉNB ose espérer que ce mémoire saura contribuer à l'élaboration, par le gouvernement du Nouveau-Brunswick et ses partenaires du secteur forestier, d'une gestion novatrice fondée sur les réalités économiques d'aujourd'hui en fonction des besoins futurs de nos régions rurales dépendantes du secteur forestier.

L'ouverture des marchés, la concurrence accrue provenant de nouveaux producteurs n'étant pas assujettis aux mêmes conditions d'exploitation et d'opérations, l'incertitude du prix de la matière première et des prix de reviens sur les marchés traditionnels, font tous en sorte que le secteur forestier pourrait être aux prises avec des difficultés insurmontables si un redressement de l'industrie n'est pas effectué maintenant. Ce redressement doit constituer une réforme majeure et non pas un ajustement de mesures déjà en cours, tel que proposé par le Groupe de travail sur l'autosuffisance.

Le CÉNB estime qu'il est temps d'adresser les enjeux liés au secteur forestier et de faire les modifications qui s'imposent dans la gouvernance de la forêt publique. Nous estimons que les parties en cause sont intéressées et engagées envers un processus qui saura trouver des solutions à long terme pour assurer la pérennité de l'industrie dans les régions qui en dépendent et au Nouveau-Brunswick dans son ensemble. L'intérêt marqué de la population envers ce qui se déroule actuellement au sein de l'industrie forestière n'est qu'une raison de plus d'engager ce processus dès maintenant.

***La solution vise la participation active d'utilisateurs  
plus variés et de la population en générale.***

La solution que propose le CÉNB vise la participation active d'utilisateurs plus variés mais également de la population en général. Nous croyons que les petits utilisateurs (qu'ils soient des entreprises forestières, de tourisme ou d'écotourisme, des chasseurs, des pêcheurs, des adeptes de véhicules tout-terrains, des gens qui tout simplement aiment profiter de la nature ou autres) n'ont pas suffisamment été impliqués dans les processus de consultation et n'ont donc pas réussi à faire entendre leurs préoccupations et intérêts de façon efficace, les structures

actuelles n'étant pas adaptées pour recevoir ou engager ce genre d'intervention. Une participation accrue de la population rendrait le processus plus transparent favorisant à la fois une croissance d'intérêt envers la ressource forestière et une augmentation de la perception de crédibilité de l'industrie forestière. Cette participation trouve son sens si l'on souhaite que le secteur et la ressource comme telle reprennent leur place de chef de file au sein de nos communautés rurales.

Le CÉNB suggère donc quelques principes directeurs servant à une réforme de la gestion des terres publiques :

⇒ **Propriétaires et gestionnaires :**

La province et la population doivent demeurer propriétaires et gestionnaires actifs de la forêt publique au Nouveau-Brunswick.

⇒ **Diversification et rendements économiques :**

La province et la population doivent gérer la diversification et les futurs rendements économiques de la ressource publique en examinant toutes les façons de rencontrer ses objectifs et ceux des communautés qui en dépendent. Par exemple, la location des territoires pour différentes utilisations (ie. : les érablières). Le système de gestion doit donc présenter une certaine flexibilité afin de saisir les occasions adaptées au territoire sans compromettre ses engagements de longue durée.

Une gamme d'objectifs d'aménagement doit être fixée pour l'utilisation du territoire et de la ressource à des fins autres que la croissance et la récolte de bois, pour l'écologie, pour la diversification économique, l'innovation et la recherche et le développement.

⇒ **Productivité et innovation :**

La forêt publique doit être plus productive et engageante et les entreprises actuelles doivent avoir des garanties d'approvisionnement au moins égales à celles qu'elles ont présentement. Cependant, une part des attributions doit demeurer disponible et accessible à l'innovation (présentement, selon le ministère des Ressources naturelles, il n'y pas de ressource disponible). Pourtant, la forêt publique, par son importance, est incontournable en matière d'approvisionnement. Par le passé, plusieurs entreprises ont exploré des possibilités au Nouveau-Brunswick sans y donner suite, faute de dialogue visant à sécuriser un approvisionnement convenable. Encore faut-il que la province et les régions se dotent d'une flexibilité et non d'une exclusivité.

⇒ **Flexibilité :**

La flexibilité ne doit pas être limitée, mais plutôt conduite par le rendement escompté dans chacune de nos régions. La forêt publique doit d'abord bénéficier à l'essor économique des régions, ce qui passe par une meilleure adaptabilité de sa gestion en fonction des régions.



⇒ **Gestion par objectifs :**

Une gestion basée sur les peuplements selon l'occasion économique ou géographique qu'ils représentent est un défi professionnel tout à fait souhaitable. Nous allons rencontrer ces objectifs peuplement par peuplement et les technologies existent pour comptabiliser les effets de cette gestion en temps réel sur l'ensemble du territoire. De plus, si nous éliminons le mode actuel de gestion par contraintes, nous devons assurer que la gestion sera réalisée sur une base régionale selon les besoins et les objectifs propres à chaque région.

**Mise en œuvre**

***Nous préconisons la mise en place d'une commission formée de gens issus de divers milieux et dotés de diverses compétences en matière de gestion et d'aménagement forestier.***

Le CÉNB croit que le temps est maintenant venu de mener un redressement sérieux au sein de la gestion des forêts publiques du même calibre que le Forest Resources Study (Tweedale report) des années 1970. Les enjeux de l'époque sont similaires aujourd'hui. Nous suggérons donc la mise en place d'une commission formée de gens issus de divers milieux et dotés de diverses compétences en matière de gestion et d'aménagement forestier. Cette commission développerait un plan d'action avec des objectifs stratégiques ayant pour mission de rendre le processus plus accessible à toute la population, plus transparent et de lui donner des mesures d'imputabilité. Elle déterminerait tout changement à la formule existante nécessaire à l'exécution du plan d'action tout en respectant de façon intégrale les principes directeurs établis. Elle se rapporterait au gouvernement.

***Favoriser l'amélioration continue, l'apprentissage et l'adaptation.***

Le processus devrait être conçu de façon à favoriser l'amélioration continue, l'apprentissage et l'adaptation. Puisque l'environnement économique et écologique est en constante évolution, le processus devrait aussi l'être de façon à ce que l'on ne se retrouve pas à protéger des objectifs caducs, des lois et des règlements redondants. Un processus évolutif favoriserait aussi le respect des lois et règlements conçus en vertu d'objectifs valides. Le Nouveau-Brunswick fut chef de file durant bien des années en adoptant des mesures et des techniques de gestion adaptées et nous pouvons regagner cette position.

Une gestion par objectifs permet d'être flexible et demeure somme toute facile à implanter. La priorité serait de gérer les blocs de coupe choisis dans le plan d'opération et les endroits les plus prioritaires pour les autres utilisateurs. En gérant par objectifs, il faut vérifier si les objectifs sont atteints en fonction du processus en place. Le système actuel n'est pas fondé sur des objectifs, sauf celui de protéger le niveau de coupe.

Il importe que les gestionnaires de la forêt publique, autant du côté de l'industrie que du côté du gouvernement, fassent foi de plus d'intérêt, de persévérance et de vision dans la gestion de la forêt et ce en s'appuyant sur un mode de gouvernance plus transparent.

Tel que mentionné précédemment, le CÉNB juge important qu'une plus grande considération soit faite envers la valeur réelle de la forêt publique de sorte à s'assurer que les investissements qui y sont réalisés tiennent compte de la production générée d'abord et avant tout. Par la suite nous pourrions considérer la valeur de la forêt publique en fonction des retombées qu'elle génère dans nos communautés et de l'impact économique qu'elle a à l'échelle locale, provinciale et nationale. Il apparaît également important, dans ce processus de reconnaissance de la valeur de la forêt, d'accorder une importance particulière à la maximisation de la production vers des lignes de produits de haut niveau et vers des types d'activités forestières misant sur la valeur de la forêt.

En agissant de la sorte et en gérant notre forêt publique en fonction de résultats et d'objectifs précis nous serons alors en mesure d'accroître les retombées en régions et à l'échelle provinciale tout en maximisant la valeur de la ressource forestière.